Commune de Cormenon
Procès-verbal de la séance du 24 août 2026
Convocation du 18 août 2026

Le 24 août 2026 à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Gilles BOULAY, Maire.

Nombre de conseillers			
En exercice	**Présents**	**Absents**	**Procurations**
15	10	5	5

Présents : Gilles BOULAY, Jérôme LEROY, Michèle RICORDEAU, Thierry JOUANNEAU, Olivier BRIANT, Anthony SIMON, Tiphanie BAUGÉ, Marion LÉGER, Chloé COUDRAY, Silvère LÉGER.

Absent(s) excusé(s) : Joëlle MESME procuration donnée à Michèle RICORDEAU, Anne-Lise MELLET procuration donnée à Thierry JOUANNEAU, Laura LETOURNEUX procuration donné à Olivier BRIANT, Pascal HEGON qui a donné sa procuration à Gilles BOULAY, Marie BEAUCHAMP procuration donnée à Sylvère LÉGER.

Secrétaire de séance : Michèle RICORDEAU.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 ;
2. Communication des décisions prises par délégation ;
3. Projet d'acquisition du terrain cadastré A214 ;
4. Projet d'aménagement de l'accès au garage situé au 8 rue de l'Eglise ;
5. Attribution d'une aide financière pour le voyage scolaire des élèves de 3ème ;
6. Recensement des projets éligibles à l'aide attribuée dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) ;
7. Boulangerie – Communication du courrier adressé au conseil municipal ;
8. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions prises par délégation

2026-18	Assurance PEUGEOT BOXER contrat MMA
2026-19	Marché public-Aménagement d'un cabinet médical-Lot n°3 menuiseries – Avenant n°1 conclu avec l'entreprise Mondoubleau menuiserie
2026-20	Assurances propriétaire bailleur – 8 rue du Charme

Projet d'acquisition du terrain cadastré A214 *(Délibération n°2026-54)*

Monsieur le Maire explique que le terrain cadastré A214 (761 M^2) est mis en vente. Il serait opportun que la commune se porte acquéreur de ce terrain enclavé et grevé d'un droit de passage et qui de plus, jouxte des parcelles appartenant à la commune.

Il précise qu'il a pris contact avec le propriétaire qui est favorable pour vendre cette parcelle à la commune moyennant la somme de 610€ (net vendeur).

Monsieur le Maire au conseil municipal de se prononcer sur ce projet d'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** d'acquérir le terrain cadastré A214 (commune de Cormenon) d'une surface de 761 M^2 pour la somme de 610€ (six cent dix euros net vendeur) ;
- **Décide** que l'acte de vente soit établi par Maître Antoine RICHARDIN, notaire à Mondoubleau, dont les frais d'acte sont à la charge de la commune ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou le 1er adjoint à signer l'acte et tout document nécessaire à la transaction immobilière.

Projet d'aménagement de l'accès au garage situé au 8 rue de l'Église

Monsieur le Maire explique que par le passé, des travaux de voirie ont été effectués dans la rue de l'Église et que l'accès du garage situé au n°8 n'a pas été réalisé à cette occasion. Il propose de demander des devis pour faire des travaux d'aménagement permettant l'accès du garage comme il se doit.
Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à ce projet d'aménagement.

Attribution d'une aide financière pour le voyage scolaire des élèves de 3ème *(Délibération n°2026-55)*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la principale du collège de Mondoubleau concernant un projet de voyage scolaire à Londres des élèves en classe de 3ème.

L'objectif est d'offrir une immersion culturelle et linguistique aux élèves. Le projet bénéficie d'un soutien de l'État dans le cadre du Territoire Éducatif Rural (TER) ainsi qu'une participation du collège sur ses fonds propres. Grâce à ces financements, la participation demandée aux familles est ramenée à 421€ par élève.

Le collège de Mondoubleau sollicite le soutien des communes pour aider les élèves dont ils ont issus.

Monsieur le Maire au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une aide financière aux élèves de 3ème résidant à Cormenon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** le principe de verser une aide financière aux élèves de 3ème résidant à Cormenon pour favoriser le départ en voyage linguistique organisé en 2027 par le collège de Mondoubleau ;
- **Fixe** à 100€ l'aide attribuée par élève ;
- **Charge** Monsieur le Maire de mandater cette somme à la famille de chaque élève qui en fera la demande à la commune. Le versement sera effectué sur facture acquittée.

Recensement des projets éligibles à l'aide attribuée dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST)

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Mixte du Pays Vendômois lance un recensement des projets portés par les collectivités pour la période de 2026-2029.
Ce recensement permettra d'identifier et de prioriser les opérations susceptibles de bénéficier des aides au financement.
Il propose de soumettre la création de logements aux deux étages du bâtiment situé au 12 rue du Charme. Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à compléter le formulaire en ligne pour répondre au recensement avant le 10 septembre prochain.

Boulangerie - Communication du courrier adressé au conseil municipal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du boulanger et de la réponse qui a été faite.

Questions diverses

- ✓ Éclairage public : de nombreux lampadaires clignotent et doivent être vérifiés. Il convient de revoir la date d'échéance du contrat de maintenance et de le renouveler le cas échéant ;
- ✓ Des dégradations sont régulièrement constatées notamment sur le mobilier urbain. Réfléchir à l'installation de caméras de surveillance pour limiter les actes de vandalisme ;
- ✓ L'arrivée du médecin gériatre est prévue pour le 7 septembre prochain ;
- ✓ L'implantation du panneau de signalisation de l'école dans la rue du Coteau du Parc semble un peu trop près de l'établissement ;
- ✓ Projet d'installation de panneaux signalant la salle polyvalente dans la rue du Coteau du Parc.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 heures.

Le Maire, Gilles BOULAY ***La secrétaire de séance, Michèle RICORDEAU***